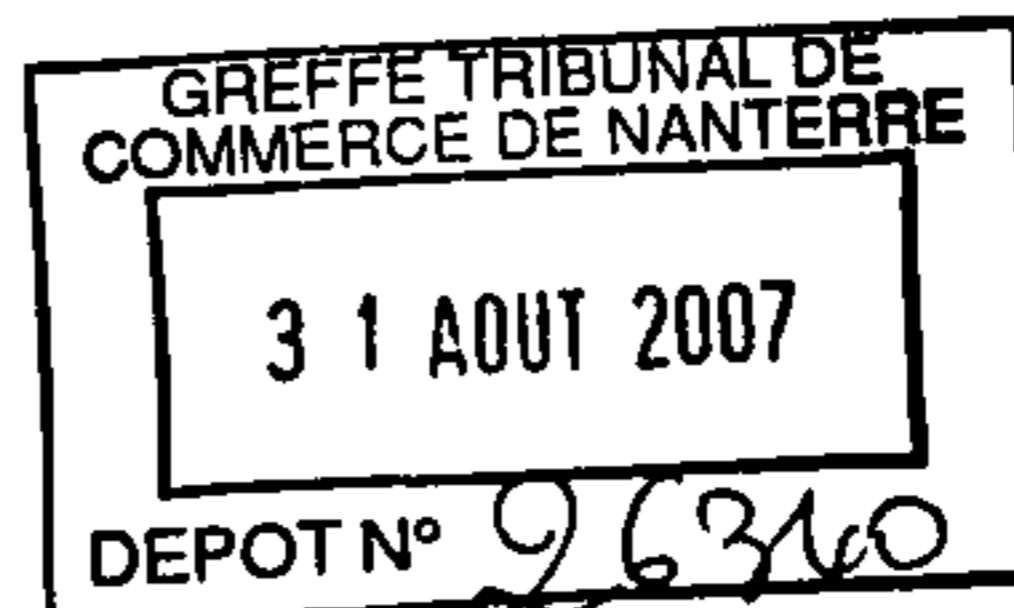


**Michel HAYOT**

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

4, place des Canadiens  
94340 JOINVILLE-LE-PONT

TEL 01 48 85 61 01  
FAX 01 43 97 95 64



05<sup>D</sup> 1252

**PRESENTE AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE**

**SOCIETE CIVILE FINANCIERE SAINT JAMES**

**Capital : 2 344 050 €**

**Siège social : 35, Avenue du Parc Saint James – 92200 NEUILLY SUR SEINE**

**RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS  
SIMPLIFIEE (Art L.223-43 du Code de commerce)**

**RAPPORT DE MICHEL HAYOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES,  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE CIVILE FINANCIERE SAINT JAMES  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation, qui m'a été confiée à l'unanimité des associés par votre Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007 et en application de l'article L 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Ma synthèse de l'analyse sur la situation de votre société effectuée à partir des comptes de votre premier exercice social de 18 mois, clos le 31/12/2006, est la suivante :

- Total de l'Actif : 3 506 K€  
- Total des Dettes : 258 K€  
Soit un Actif net de : 3 248 K€

Il n'est stipulé aucun avantage particulier en faveur de quiconque.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part.

En particulier, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal à votre capital social (2 344 K€).

Fait à Joinville le Pont,  
Le 27 juin 2007

  
Michel HAYOT  
Commissaire à la Transformation